

Risques industriels dans les Pays de la Loire : quel suivi après les alertes ?

[Ouest-France](#) Thierry HAMEAU. Modifié le 19/10/2020 à 10h25 Publié le 19/10/2020 à 07h03

Raffinerie, usines chimiques, casses auto... Chaque année, la préfecture met en demeure plus de 120 entreprises de la région, classées à risques. Que se passe-t-il ensuite ?

À Montoir, l'entreprise d'engrais Yara a été épinglée à plusieurs reprises par la Dreal. C'est une des rares situations où la mise en demeure conduit à l'ouverture d'une information judiciaire par le parquet et la saisine d'un juge d'instruction.



| ARCHIVES OUEST-FRANCE

Le 23 septembre, [la raffinerie Total de Donges, près de Saint-Nazaire, est sommée](#) par la préfecture de contrôler, dans les trois mois, deux réservoirs de 20 000 m³ potentiellement dangereux et, d'ici deux ans, d'autres tuyauteries insuffisamment surveillées. « **Ce sera fait** », réagit immédiatement la direction du site [Seveso](#). La raffinerie est, en 2020, la dix-septième installation industrielle classée de Loire-Atlantique à recevoir une mise en demeure, si on en croit le registre de la préfecture.

Plusieurs infractions

Idéa service vrac a ouvert le bal en janvier, pour un stock d'engrais à Montoir-de-Bretagne. La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, la Dreal, n'a pas trouvé certains documents obligatoires sur la maîtrise des risques. D'autres infractions ont été relevées par les inspecteurs : à Carquefou chez Tristone Flowtech (usine de caoutchouc), à Couëron chez Suez RV Osis ouest (stockage) ou à La Marne chez Auto Le Flachou (dépollution de véhicules)... Toujours en Loire-Atlantique.



En septembre, Total Grand port a été mise en demeure de contrôler deux réservoirs.

| ARCHIVES OUEST-FRANCE

1 800 installations industrielles classées

L'inventaire pourrait sembler inquiétant mais les services de l'État nuancent. « **La Dreal suit les entreprises de près**, indique Caroline Bondon, cheffe de la division des risques industriels. **Nous avons à la fois des visites programmées et des visites inopinées.** » S'y ajoutent des actions thématiques chaque année : sur les silos à céréales en 2019, sur les rétentions d'eau [des sites Seveso en 2020...](#) [Soit, en Pays de la Loire](#), 800 inspections par an pour 1 800 installations industrielles classées. On parle ici d'industrie pétrochimique, d'entreprises agroalimentaires mais aussi de stations-service et même de pressing... « **La fréquence des contrôles est proportionnelle à la dangerosité des entreprises**, » insistela spécialiste.

Certaines visites se terminent bien, d'autres non. En un an, 120 entreprises de la région ont reçu un arrêté de mise en demeure : pour des risques d'incendie (société Boa à Saint-Viaud, SGT à Rezé), [des rejets polluants dans l'atmosphère \(Yara, à Montoir\)](#), sur l'absence de moyens anti-incendie (casse Ménager à Saint-Herbain)...

« **Ils sont pris très au sérieux par les entreprises** », rassure Caroline Bondon, rappelant que ces arrêtés sont souvent associés à des sanctions, des astreintes _ de 30 € à 1 500 € par jour de retard _ ou à des consignations, c'est-à-dire que la Dreal bloque l'argent des travaux. « **C'est un dispositif qui permet d'avoir ce qu'on veut, et de sortir des non-conformités majeures.** »

Dans 98 % des cas, les industriels font les travaux

Quand la situation redevient normale, la Dreal blanchit publiquement l'entreprise en infraction. 98 fois sur 100, les industriels réalisent les travaux dans les délais demandés. « **Ils ne sont pas surpris car ils ont déjà eu, auparavant, les rappels de nos inspecteurs.** »

C'est le cas de l'entreprise de méthanisation Valdis, à Issé, dont la mise en demeure a été levée le 5 octobre, de Manitou à Ancenis ou de Menant à Herbignac. C'est parfois très long. Ainsi Total, épinglé en 2014 pour des sphères de GPL non conformes, n'a pas pu achever les travaux avant 2018.

La situation est aussi parfois complexe : l'entreprise Idéa à Montoir s'est ainsi retrouvée avec une mise en demeure n'ayant « **plus lieu d'être** » selon elle, puisque les ammonitrates ne sont plus stockés sur le site, rendant caduque le classement Seveso.

En Pays de la Loire, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement compte une soixantaine d'inspecteurs de terrain pour les installations classées.

St Nazaire du 19/10/2020

Pour Total et Yara, la justice saisie

Une odeur nauséabonde, provoquant des maux de tête et sentie jusqu'à Lorient en avril 2018. Une énorme boule de feu recouverte de fumées aperçue près de la raffinerie en octobre de la même année.

Ces deux incidents liés à des dysfonctionnements et expliqués un peu plus tard par Total avaient donné lieu à des plaintes et donc à des enquêtes judiciaires. La brigade des recherches de la gendarmerie de Saint-Nazaire vient de clôturer les investigations qui pourraient donner lieu à des poursuites même s'il ne s'agit que de contraventions.

Pour Yara, le fabricant d'engrais implanté à Montoir-de-Bretagne, la situation est plus sérieuse encore. À force de se jouer des mises en demeure, l'entreprise s'est exposée à une enquête pénale qui cherche à déterminer si les rejets dans l'air et dans l'eau, ont provoqué une atteinte à l'environnement.

Début septembre, après avoir com-



Le dégazage spectaculaire à la raffinerie de Donges, le 7 octobre 2018.

PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

pilé les constats et auditions dans une enquête préliminaire, le parquet a saisi un juge d'instruction plus à même de commander une expertise indépendante complexe.